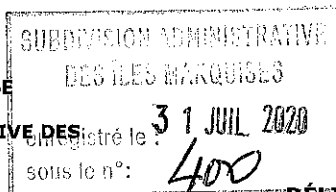


POLYNÉSIE FRANÇAISE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE DES ÎLES MARQUISES



CODIM
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DES ÎLES MARQUISES



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉLIBÉRATION N°26-2020 du 24 juillet 2020

Portant élection des vice-présidents

L'an deux-mille-vingt, le 24 juillet 2020, le conseil communautaire des îles Marquises, convoqué le 08 juillet 2020 conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à Hiva Oa, sous la présidence de Benoît KAUTAI, président de séance.

DATE DE CONVOCATION:	08 juillet 2020
DATE DE LA SÉANCE:	24 juillet 2020
HEURE DE LA SÉANCE:	16:00

En exercice:	15
Présents:	15
Procurations:	0
Votants:	15
Pour:	15
Contre:	0
Abstention:	0

SECRETAIRE DE SEANCE:
Rogatien POEVAI

Délégués communautaires	Présents	Absents	Procuration à
Athanase PAHUTOTI	x		
Henri TUIEINUI	x		
Joëlle FREBAULT	x		
Jean-Yves SCALLAMERA	x		
Benoît KAUTAI	x		
Nicolas HAITI	x		
Laïza DEANE	x		
Félix BARSINAS	x		
Mirella TIMAU	x		
Ranka AUNOA	x		
Joseph KAIHA	x		
Wildorf TATA	x		
Alain AH-LO	x		
Antonina TEATIU	x		
Rogatien POEVAI	x		

Le Président expose:

- VU** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- VU** l'arrêté n°867/DIPAC du 29 novembre 2010 portant création de la communauté de communes des îles Marquises;
- VU** le code général des collectivités territoriales applicable en Polynésie Française (CGCT) et notamment ses articles L. 5211-2 et L.5211-10;
- VU** la DÉLIBÉRATION N°25-2020 du 24 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau de la communauté de communes des îles Marquises (CODIM)
- VU** les résultats du scrutin relatifs à l'élection des vice-présidents de la CODIM tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération;

Le Président rappelle que les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du bureau du conseil communautaire.

A l'issue des opérations électorales, il ressort, eu égard au nombre de vice-présidents librement fixé par le conseil communautaire, que :

- Madame Joëlle FREBAULT est élue 1er Vice-Président
- Monsieur Joseph KAIHA est élu 2ème Vice-Président
- Monsieur Henri TUIEINUI est élu 3ème Vice-Président
- Monsieur Nestor OHU est élu 4ème Vice-Président
- Monsieur Félix BARSINAS est élu 5ème Vice-Président

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise:

- Pour le poste de 1er Vice-Président, 15 suffrages exprimés pour: Joëlle FREBAULT
- Pour le poste de 2eme Vice-Président, 15 suffrages exprimés pour: Joseph KAIHA
- Pour le poste de 3eme Vice-Président, 15 suffrages exprimés pour: Henri TUIEINUI
- Pour le poste de 4ème Vice-Président, 15 suffrages exprimés pour: Nestor OHU

Pour le poste de 5ème Vice-Président, 15 suffrages exprimés pour: Félix BARSINAS


PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :

Madame Joëlle FREBAULT en qualité de 1er Vice-Président
Monsieur Joseph KAIHA en qualité de 2ème Vice-Président
Monsieur Henri TUIEINUI en qualité de 3ème Vice-Président
Monsieur Nestor OHU en qualité de 4ème Vice-Président
Monsieur Félix BARSINAS en qualité de 5ème Vice-Président

INSTALLE lesdits conseillers communautaires élus en qualité de vice-président dans l'ordre du tableau tel que susvisé

AUTORISE Le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Le Président
Benoît FREBAULT


CONTRÔLE A POSTERIORI	
Acte rendu exécutoire après envoi en subdivision le:	31 JUIL. 2020
Et publication ou notification du:	17 AOUT 2020
Le Président	